

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

OBJET

**10 – CONVENTION DE PASSAGE NOUVELLE ECOLE
MATERNELLE – Annexe 01**

N° 2017-11-10

NOMENCLATURE : 3.6

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickaël MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir... 2	
absent.....	1
votants.....	28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu la présentation faite en commission Aménagement le 8 novembre 2017;

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle située rue Etienne Sébert et de la mise en place d'une canalisation d'assainissement des eaux usées entre cette nouvelle école et la rue Jean de la Fontaine, la commune de Treillières, maître d'ouvrage, doit permettre aux entreprises d'accéder dans de bonnes conditions au chantier.

Dans ce cas, il convient de signer une convention de passage avec Monsieur Jérôme LAPEYRIE et Madame Elodie HUET, propriétaires de la parcelle cadastrée AR n°170, afin de permettre le passage des engins de chantier sur cette parcelle privée.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de passage relative aux passages d'engins de chantier pour les travaux de la nouvelle école maternelle et de mise en place d'une canalisation d'assainissement des eaux usées.**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017
Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171120-2017-11-10-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Le Maire
Alain ROYER

